LIGUE GRAND EST

CAHIER DES CHARGES ET DÉROULEMENT CONCOURS DÉDIÉS LIGUE M3 SAISON 2023/2024

Règlement FFSB : ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3) : applicable au 15/09/2023

**COMPOSITION DES ÉQUIPES**

Les concours dédiés sont gérés par la Ligue Grand EST et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

* Équipe déclarée à la FFSB et engagée sur le plan A.S./E.S.B.
* Équipe de base (même n° d’équipe) constituée de 3 joueurs minimum (4 ou 5 possibles).
* Équipe constituée de 4 ou 5 joueurs par concours avec au moins 2 joueurs de l’équipe déclarée.
* Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d’équipe « jokers » de l’A.S/E.S.B. par concours pour au maximum 5 joueurs (Voir Art 11 de la règlementation sportive**)**.
* Peuvent servir de complément d’équipe les F3 et M3 n’appartenant pas à une équipe déclarée ainsi que les M4 et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».
* Les compléments d’équipes peuvent évoluer dans d’autres équipes de l’A.S./E.S.B. au cours de la saison.
* La composition de l’équipe peut comporter un seul M3 mais tous les joueurs déclarés reçoivent une licence M3/F3.
* Un joueur déclaré dans une équipe ne peut pas compléter une autre équipe et ne peut plus muter.
* L’équipe s’engage à participer à toutes les journées sous peine de sanctions. Un forfait à un concours entrainera la disqualification de l’équipe de la ligue M3, une amende forfaitaire de 250€ à régler à la Ligue Grand-Est et pénalisera tous les joueurs de l’équipe déclarée qui ne pourront pas participer au qualificatif régional quadrette la même saison.
* La présence du capitaine n’est pas obligatoire à un concours, mais son nom doit être sur la 1ère ligne de la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom.

**INSCRIPTIONS**

* Par mail avec envoi de la fiche d’inscription à GERARDIN Jean-Yves avec LHUILLIER Jean-Marie en copie.
* Inscriptions ouvertes, du 01/09/2023 au 23/09/2023. Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.
* Validation de l’inscription par envoi dès que possible et avant le 23 septembre 2023 d’un chèque de **75 €** à l’ordre de « Ligue Grand EST ».
* En aucun cas, la société organisatrice ne doit modifier la liste des inscrits sur son concours, les demandes de modifications doivent être adressées à la Ligue Grand EST pour prise de décision.
* La Ligue Grand-Est redistribuera le montant des inscriptions à chaque A.S. organisatrice d’un concours.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

* Présence souhaitée d’un arbitre désigné par ROUFET Jean-Marc et pris en charge par la Ligue Grand-Est.
* Pour la saison 2023-2024 six équipes étant inscrites il a été décidé d’organiser les cinq journées comme suit :
* Début des parties à 8h
* Parties en 1h45 ou 13 points
* A chaque journée toutes les équipes se rencontrent
* Organisation de la journée
  + 1er tour : 8h - 9h45
  + 2ème tour : 10h05 - 11h50
  + 3ème tour : 13h35 - 15h20
  + 4ème tour : 15h40 - 17h25
  + 5ème tour : 17h45 - 19h30
* Lors de la première journée un tirage au sort sera effectué pour attribuer une lettre à chaque équipe (de A à F).
* L’ordre des rencontres changera à chaque journée (cf. voir annexe et fichier excell pour l’organisation des journées)

**ATTRIBUTION DES POINTS**

* 3 points par partie gagnée, 1 point par match nul, 0 point pour les défaites.
* Bonus pour chaque journée : 5 points pour l’équipe qui a remporté 5 victoires s’il y en a une ; 3 points pour chaque équipe qui a remporté 4 victoires et 1 point pour chaque équipe qui a remporté 3 victoires
* Lors de la dernière journée les points pour chaque parties et les points de bonus seront multipliés par 2

**CLASSEMENT**

* Un classement sera fait après chaque journée en fonction des points marqués. Un classement final sera après les 5 journées. Les deux premières équipes au classement des points sont qualifiées. En cas d’égalité les rencontres directs départageront les deux (ou plus) équipes, puis les points faits lors des rencontres directs, puis les points subits. En cas d’égalité alors une épreuve sur le modèle des clubs sportifs sera organisée à la fin de la cinquième journée.
* Nota Bene 1 : L’organisation des journées ainsi que le nombre d’équipes qualifiées pour le championnat de France pourra être revu les saisons suivantes en fonction du nombre de participants à cette ligue M3 et des qualifiés attribués par la FFSB (validation fin janvier du nombre de qualifiés par la commission des concours qualificatifs).
* Nota Bene 2 : La montée en M2 se fait au niveau de l’équipe déclarée. L’accession de la 1ère équipe du classement (après barrage entre vainqueurs Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté) en M2 s’appliquera à compter de la saison 2024/2025.

**ATTRIBUTION DES POINTS DE CATEGORISATION (pour chaque joueur)**

* Ces concours dédiés qualificatifs sont des concours classés Promotion et rapportent aux joueurs des points de catégorisation selon la réglementation en vigueur.
* Les litiges éventuels, quels qu’ils soient, seront gérés par la Ligue Grand-Est.
* L’A.S. organisatrice (ou l’arbitre) devra adresser, dès le lendemain de la compétition, les fiches d’inscription et le tableau de la compétition au responsable BOULY pour la comptabilisation des points et la mise à jour du classement.

**DATES ET LIEUX DES CONCOURS**

* Journée 1 : Clouange le Dimanche 19 novembre 2023
* Journée 2 : Vittel le Dimanche 10 décembre 2023
* Journée 3 : Jarny au boulodrome de Clouange le Dimanche 18 février 2024
* Journée 4 : Strasbourg le Dimanche 17 mars 2024
* Journée 5 : Nancy le Dimanche 12 mai 2024

**INDEMNITES**

* Chaque partie gagnée est primée à hauteur de **15 €** pour couvrir les frais de boissons.
* Le total des indemnités est de **225 €** par concours dont **90 €** reversés par la ligue Grand-Est à l’AS organisatrice et **135 €** à prendre en charge par l’AS organisatrice.
* Les parties OFFICE ne seront pas primées

Pour la saison 2023-2024 le club de Toul qui n’organise pas de journée de la Ligue M3 donnera un chèque de 15€ aux cinq autres AS (soit le montant de son inscription de 75€). Cette proposition permet d’éviter les allers retours financiers entre les AS et la ligue, à savoir l’envoi par l’AS d’un chèque d’inscription de 75 et la réception par l’AS organisatrice d’un chèque de 90€.

**ORGANISATION**

* Le prix des repas est fixé à 18 € avec les boissons
* Le prix des boissons devra être raisonnable et proche de 1,5 € pour l’ensemble des boissons sauf exceptions.
* Le repas et les frais de déplacement de l’arbitre sont à la charge de la ligue Grand-Est.
* La collation du soir, les fleurs, les coupes éventuelles sont à la discrétion de l’organisateur.

**Ces dispositions réglementaires ont été décidées par l’ensemble des membres du comité Directeur.**

**Annexe : Tirage au sort de l’ordre des rencontres lors des 5 concours**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Journée 1 |  |  |  |  |
| Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 | Partie 4 | Partie 5 |
| A-B | A-C | A-D | A-E | A-F |
| C-D | B-E | B-F | B-D | B-C |
| E-F | D-F | C-E | C-F | D-E |
|  |  |  |  |  |
| Journée 2 |  |  |  |  |
| Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 | Partie 4 | Partie 5 |
| A-C | A-D | A-E | A-F | A-B |
| B-E | B-F | B-D | B-C | C-D |
| D-F | C-E | C-F | D-E | E-F |
|  |  |  |  |  |
| Journée 3 |  |  |  |  |
| Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 | Partie 4 | Partie 5 |
| A-D | A-E | A-F | A-B | A-C |
| B-F | B-D | B-C | C-D | B-E |
| C-E | C-F | D-E | E-F | D-F |
|  |  |  |  |  |
| Journée 4 |  |  |  |  |
| Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 | Partie 4 | Partie 5 |
| A-E | A-F | A-B | A-C | A-D |
| B-D | B-C | C-D | B-E | B-F |
| C-F | D-E | E-F | D-D | C-E |
|  |  |  |  |  |
| Journée 5 |  |  |  |  |
| Partie 1 | Partie 2 | Partie 3 | Partie 4 | Partie 5 |
| A-F | A-B | A-C | A-D | A-E |
| B-C | C-D | B-E | B-F | B-D |
| D-E | E-F | D-F | C-E | C-F |